

# Sainte-Croix



★ conseil communal

## **PROCES-VERBAL**

Séance ordinaire  
du 26 mars 2018

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 26 mars 2018

**Présidence :** M. Pierre-Alain Gerber  
**Secrétaire suppléante :** Mme Janique Ferrari  
**Scrutateurs :** MM. Marcel Cloux et Dionisio Baptista  
**Huissière :** Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 12 février 2018 pour le

lundi 26 mars 2018 à 20h00 à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

6. **No 18-01** Adhésion à la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région
7. **No 18-02** Demande de crédit pour le changement de 4 cibles au stand de tir
8. **No 18-03** Bâtiment de La Conversion - Travaux d'isolation et d'étanchéité sur une partie de la toiture
9. **No 18-04** Coupe de bois aux Aiguilles de Baulmes
10. Interpellations, propositions, questions

**M. le Président** Pierre-Alain Gerber ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseillers et Municipaux et à trois étudiantes présentes pour un travail de diplôme. Il salue la présence du public et de la presse.

Madame Janique Ferrari, huissière, sera secrétaire pour cette séance du conseil.

### **1. Appel**

**Sont présentes et présents :**

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Philippe Duvoisin, Olivier Guignard, Lionel-Numa Pesenti et Cédric Roten.

43 conseillères et conseillers sont présents, 10 sont excusés et 1 absent.

**Sont excusés :**

Pour le PS : Eric Chambettaz, Thierry Luthringer, Claude Michaud, Edouard Nekaka, Reinhard Scholz, Christophe Souadia, Jean-Yves Tinembart

Pour le PLR : Numa Gueissaz, Rachel Gueissaz

Pour l'UDC : Patrick Jeanmonod

**Est absent :**

Pour le PLR : Olivier Troyon

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. Cédric Roten donne lecture d'un message concernant le Préavis N° 18-01

*Citation*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité dans sa séance du 26 mars, après consultation du Président du Réseau écologique OQE de Sainte-Croix et en vertu de l'article 79 du Conseil Communal de Sainte-Croix, a pris la décision de retirer de l'Ordre du jour de la séance du Conseil Communal du lundi 26 mars l'objet 18-01 concernant l'adhésion de la commune au CCSOPA d'Yverdon.

Un délai supplémentaire permettra au Réseau écologique d'étudier la variante d'une association d'agriculteurs ayant pour but de reprendre au 01 janvier 2019 la gestion et l'exploitation d'un clos d'équarrissage sur le balcon du Jura.

Si une telle solution venait à être trouvée, la Municipalité est prête à la soutenir au coût proposé par le présent préavis 18-01.

Sans un projet, validé et signé par le vétérinaire cantonal, M. Peduto, au 01 juin 2018, le présent préavis sera, à nouveau, dans sa formule actuelle, soumis à l'Assemblée législative lors de la séance du Conseil Communal du 25 juin 2018 pour une adhésion au CCSPA au 01 janvier 2019, ceci afin de répondre aux échéances imposées par le Service de la Consommation et des Affaires vétérinaires du canton de Vaud.

La Municipalité vous remercie d'en prendre note.

*Fin de citation*

**M. le Président** soumet l'ordre du jour au vote, avec les changements suivants:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications municipales

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

5. **No 18-02** Demande de crédit pour le changement de 4 cibles au stand de tir
6. **No 18-03** Bâtiment de La Conversion - Travaux d'isolation et d'étanchéité sur une partie de la toiture
7. **No 18-04** Coupe de bois aux Aiguilles de Baulmes
8. Postulat déposé par M. Herminjard
9. Postulat déposé par Mme Laurence Varela
10. Interpellations, propositions, questions

Les modifications sont acceptées et l'ordre du jour est adopté.

**M. le Président** informe le conseil que le point 2 a été supprimé car M. Paul-André Simon ne pouvait pas être présent à cette séance et ne pouvait pas être assermenté.

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal. Elle n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité.

## 3. Communications du bureau du Conseil

M. le Président :

- **Course du Conseil.** Inscription pour la sortie du Conseil jusqu'au mercredi 28 mars auprès du greffe à Madame Véronique Fuchs.
- **Société Alpenpick,** courrier disponible au greffe.
- **M. Patrick Jeanmonod** a donné sa démission pour raisons professionnelles.
- **Réseau écologique du Balcon du Jura,** le préavis N°18-01 étant retiré de l'ordre du jour, ce courrier n'est pas lu.
- **M. Yvan Pahud** a informé le bureau que la personne qui remplacera M. Patrick Jeanmonod sera présentée lors du prochain conseil.
- **M. Jean-Bruno Wettstein** a informé le bureau que M. Paul- André Simon ne sera pas présent à cette séance du conseil communal et ne pourra donc pas être assermenté.

La discussion n'est pas demandée sur ces communications du bureau et le Conseil avalise les décisions du bureau.

## 5. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillers et ne seront pas lues

### 1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

M. Marius Comanescu, en qualité d'employé polyvalent au secteur des travaux et responsable de la piscine, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2018;

Mme Noémie Augsburgers, en qualité d'apprentie employée de commerce, avec effet au 2 août 2018; Mme Lendrita Shala, en qualité d'apprentie employée de commerce, avec effet au 2 août 2018;

M. Mathis Rapin, en qualité d'apprenti agent de propreté, avec effet au 2 août 2018.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

### 2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- trois demandes de naturalisation cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse, dont les origines sont italienne, espagnole et bosniaque;
- quatre demandes de naturalisation cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2<sup>ème</sup> génération, dont les origines sont roumaine, colombienne et brésilienne;
- une demande d'acquisition du droit de cité vaudois pour les confédérés.

### 3. RC 254 Sainte-Croix/Vuiteboeuf

Nous vous communiquons ci-après les informations reçues le 3 janvier 2018 de Mme la Cheffe du Département des infrastructures et ressources humaines, Nuria Gorrite, faisant suite à nos diverses demandes effectuées depuis quelques années.

"Projet d'amélioration de la RC 254 entre le lieu-dit Le Château et le Grand Contour

Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers municipaux,

Donnant suite à votre lettre du 21 juin 2017, j'ai le plaisir de vous apporter les réponses suivantes. Comme indiqué précédemment, depuis fin 2015 et jusqu'à ce jour, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a analysé pas moins de 26 variantes de tracé et d'aménagement, selon une méthode de choix multicritères. Au terme de cette analyse, décision a été prise de poursuivre les études avec la variante retenue, à savoir celle comportant une voirie à 6.50 m, une voie de dépassement alternée et la création d'un tunnel court sous le lieu-dit Le Château. Il s'agit de la variante tenant compte de vos préférences, reçues par courrier postal, et qui m'a été présentée récemment.

Un appel d'offres sera publié début 2018 pour rechercher des ingénieurs qui poursuivront les études de la variante retenue.

La DGMR vous tiendra informés de l'avancement du projet. Dans l'intervalle, elle reste bien entendu à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Recevez, Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de ma parfaite considération.

La Cheffe du département Nuria Gorrite "

#### **4. Commission ventes et achats de terrains et urbanisme**

Une délégation municipale a rencontré la commission le mardi 13 mars 2018 afin de présenter les projets d'urbanisme en cours, soit le schéma directeur des circulations, la révision du PGA, le PPA de la Gare et le MPGA de la Gare pour la salle de gym.

#### **5. Travaux d'infrastructures et expropriation du chemin du Platon**

La Municipalité a soumis à l'enquête publique du 3 février 2018 au 4 mars 2018 les travaux d'infrastructures, d'aménagement et d'élargissement du chemin du Platon ainsi que les expropriations liées à ce projet. Cette publication n'a pas suscité de remarque ou d'opposition auprès du greffe municipal.

#### **6. Article de presse 24Heures et émission de la RTS "Mise au point"**

La Municipalité a écrit un courrier au Chef du Département de la santé et de l'action sociale, M. Pierre-Yves Maillart, demandant des explications aux propos dégradants tenus par M. Antonello Spagnolo, Chef de la section aide sociale et insertion du SPAS, dans un article du quotidien 24Heures du 6 mars 2018. Un courrier a également été adressé à M. Gilles Marchand, Directeur général de la SSR, pour les images et commentaires diffusés lors de l'émission "Mise au point" du 11 mars 2018 sur Sainte-Croix.

#### **7. Consultation fédérale sur le projet d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2030/2035**

Dans le cadre de la consultation en cours sur le message relatif à l'étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2030/35, nous vous faisons parvenir ci-dessous la prise de position du Réseau des Villes de l'Arc jurassien (ci-après RVAJ) que partage la Municipalité de Sainte-Croix. Ce réseau associatif regroupe les principales villes de l'Arc jurassien des cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud. En sont membres les communes de Bienne, La Neuveville, Moutier, Saint-Imier, Tramelan, Tavannes, Delémont, Porrentruy, Le Locle, Neuchâtel, Val-de-Travers, Grandson, Le Chenit, Orbe, Sainte-Croix et Yverdon-les-Bains.

"Dans le cadre de la consultation en cours, le RVAJ se détermine en faveur d'une variante d'au moins 11,5 milliards comprenant impérativement les projets-clés défendus par la Suisse occidentale (CTSO). Nous insistons particulièrement sur le fait que la répartition territoriale doit être équitable et solidaire entre les différentes régions. Ainsi, 40% des investissements doivent légitimement revenir à la Suisse occidentale qui représente 40% des habitants, des emplois, de la superficie géographique et du réseau ferré. Or, ce ratio de 40% n'est pas respecté ni dans la variante à 7 milliards (ratio de 25%), ni dans celle à 11,5 milliards (ratio de 21%).

Nous constatons en outre que l'étape d'aménagement 2035 fige la planification sur les 10 à 15 prochaines années. Or, l'effort de rattrapage entamé par la Suisse occidentale avec la modification de loi fédérale sur le développement ferroviaire (LDIF/ZEBG) ainsi qu'avec l'étape d'aménagement 2025 n'est de loin pas terminé. Une répartition inférieure à 40% des investissements aggraverait encore ce retard et renforcerait le déséquilibre national dans le développement des infrastructures, ce qui n'est pas acceptable. Le RVAJ demande donc que l'équilibre soit rétabli en faveur de la Suisse occidentale dans la version du message qui sera finalement retenue."

#### **8. Engagement Travailleur social de proximité**

La Municipalité a reçu le 22 décembre 2017 une convention de financement de la part du Service de la santé publique, pour le lancement d'un projet de prévention à Sainte-Croix du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019. La convention stipule que la Commune doit engager le collaborateur pour cette durée et que le Service de la santé publique attribue un montant fixe pour le financement de la mesure.

La procédure d'engagement est en cours pour pouvoir commencer cette activité dans les meilleurs délais.

#### **9. Société coopérative des remontées mécaniques du Balcon du Jura**

La saison 2017-2018 s'est très bien déroulée avec un bon enneigement. Le lancement de l'abonnement "T'es Royé" a été un succès avec 2'700 abonnements vendus. Une nouvelle campagne est en cours pour la prochaine saison avec la mise en vente de 2'000 abonnements d'ici la fin du mois de mars. Le contingent est presque épuisé.

#### **10. Restaurant du Mont de Baulmes**

La Municipalité - dans sa séance du 4 décembre 2017 - a retenu la candidature de Mme Fabienne Estoppey pour l'exploitation du Chalet du Mont-de-Baulmes. Le début de l'activité a été fixé au 1<sup>er</sup> mai prochain, nous lui souhaitons plein succès pour ses activités.

#### **11. Projet Formation en mécanique d'art FEMA**

Pour rappel, la Formation en Mécanique d'Art établit un pont entre l'art et la technologie de la Mécanique. Son objectif est le maintien et la transmission des traditions dans les métiers de la Mécanique d'Art en s'appuyant sur le savoir-faire unique et la culture artisanale de la région de Sainte-Croix. Elle soutient également le projet de son inscription au patrimoine culturel et immatériel de l'UNESCO. Unique en son genre, elle sera une référence pour la transmission de savoir-faire aux personnes de tous horizons, désireuses de concevoir et de conserver des œuvres d'art mécanique.

Un cours pilote sera mis en place du 9 juillet au 3 août 2018 afin d'appréhender ce métier, de cadrer ce savoir faire et d'en déterminer les caractéristiques. Cette formation succincte est destinée aux personnes désirant acquérir une connaissance de base en mécanique d'art. Pour faciliter son accès et son organisation ce cours est limité à 160h,

divisé en 4 semaines de 40h, et ne nécessite pas de connaissances en usinage mécanique. Les artisans locaux seront en charge de cette transmission. Chaque étudiant sera formé au savoir-faire de base en mécanique d'art, aux outils spécifiques et aux technologies connexes. Les principaux sujets de la mécanique d'art tels que les boîtes à musique, les automates d'art, les oiseaux chanteurs, l'horlogerie artisanale, la conservation d'objet y seront traités.

L'étape suivante devrait permettre de proposer une formation en mécanique d'art qui sera une spécialisation technique à un métier de base proche de la mécanique de précision et/ou de l'art appliqué de (1600h); durée comparable à une formation professionnelle certifiant et assurant la relève des mécaniciens d'art. Les artisans locaux travailleront dans ce cas en collaboration avec des enseignants titulaires de diplômes suisses de Hautes Ecoles.

## **12. Réponse à l'interpellation de M. Thierry Luthringer concernant les retards des trains Travys**

La Municipalité a reçu un rapport de Travys qui a été remis à M. Luthringer. Nous vous faisons part ici des conclusions, le document est à disposition auprès du Bureau du Conseil communal si vous désirez en prendre connaissance dans son intégralité.

"La ponctualité sur la ligne Yverdon-Ste-Croix est un enjeu quotidien pour TRAVYS. Afin d'améliorer la situation difficile connue notamment au cours du second semestre 2017, plusieurs mesures ont déjà été prises, d'autres sont encore en cours d'élaboration. La situation peut être considérée comme globalement satisfaisante à partir du changement d'horaire de décembre 2018, même si elle n'est pas encore optimale, notamment pour certains trains à l'heure de pointe. L'amélioration de la situation à long terme ne peut être que la conséquence d'une somme de petites mesures. Les équipes TRAVYS travaillent quotidiennement sur le sujet et nous tiendrons informés ses clients et commanditaires des améliorations apportées."

**M. Jean-René Marguet** remercie la Municipalité ainsi que M. Allan Müller pour leurs interventions suite à l'article de presse 24Heures et à l'émission de la RTS "Mise au point ». Il regrette cependant que le conseil communal n'ait pas été associé à ces courriers.

**M. Franklin Thévennaz** s'est fait grand plaisir en rédigeant ce courrier à M. Maillard pour lui faire part de son courroux et de son agacement; ainsi qu'à M. Gilles Marchand, de ses 144 secondes, cela était méprisant. Monsieur le Syndic a informé ce dernier qu'il se passait beaucoup de choses à Sainte-Croix, de grande qualité. Dans ce courrier, M. Marchand a aussi été invité à une date de sa convenance, par la Municipalité.

Pour la proposition de joindre le Conseil à ces courriers, la Municipalité n'y a pas pensé, mais rien n'empêche le Conseil communal d'écrire également une lettre pour en remettre une couche.

### **Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :**

#### **6. No 18-02 Demande de crédit pour le changement de 4 cibles au stand de tir**

Le rapport de la commission est lu par **M. Stefan Bögli**, rapporteur.

#### *Citation*

Rapport de la commission chargée du préavis municipal no 18-02

Demande de crédit pour le changement de 4 cibles au stand de tir

La commission composée de Mme Imhof Catherine, Mme Court Elena en remplacement de M. Mouret Dominique, M. Chambettaz Eric, M. Zurbruegg Andreas, M. Magnin Thierry, M. Pahud Yvan, et du soussigné, s'est réunie le lundi 5 mars à 20 h 30, en salle de la Municipalité.

Les Municipaux Messieurs Duvoisin Philippe et Roten Cédric ainsi que M. Champod Stéphane Secrétaire Municipal nous ont accueillis et nous les remercions.

Le préavis étant déjà bien explicatif, la discussion n'a donc porté que sur quelques compléments d'information.

La société de tir avec ses 67 membres actifs est très active sur notre commune et dans le monde des tireurs sportifs du canton de Vaud.

Il est à rappeler que, la Commune ne verse pas de subvention à la société, mais en contrepartie renonce à encaisser la taxe communale de 20 centimes par cartouche.

La société de tir encourage et forme de nombreux jeunes de notre région au tir. Les jeunes tireurs peuvent s'inscrire dès leur 15ans, l'entier de la formation est pris en charge par la société de tir.

La commune de Bullet n'ayant plus de stand de tir verse un forfait annuel, ce qui contribue aussi à l'amortissement des cibles en sachant que la durée de vie de celles-ci est en moyenne de 20 ans.

Fondée sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter le préavis 18-02 tel que présenté par la Municipalité.

Le Conseil communal de Sainte-Croix, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

- d'autoriser la Municipalité à procéder au remplacement de quatre cibles et à la pose de deux cibles supplémentaires;
- d'accorder le crédit nécessaire de Chf 95'500.-- afin de réaliser les travaux. Le compte 9165.18.02 est ouvert au bilan à cet effet;
- de demander le remboursement des Chf 31'835.-- à la société de tir;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- d'amortir cet investissement, sous déduction de la part de la société de tir, par le compte N° 170.3311 sur une période maximum de 5 ans, la première fois au budget 2019. ☐

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 13'700.-- la première année en tenant compte des intérêts (1,5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 13'320.-- avec une annuité constante.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Yvan Pahud** membre de la société de tir de l'Auberson, informe que le groupe UDC soutiendra à l'unanimité ce préavis et il profite de remercier la société de tir de L'Auberson pour son engagement auprès de la collectivité. Il rappelle qu'ils remplissent un mandat de service public, organisation des tirs obligatoires et des tirs de campagne, sport qui fait partie de l'ADN de la Suisse. Il rappelle le dévouement de société de tir auprès de notre jeunesse, puisqu'ils forment 16 jeunes, cela n'est pas inscrit dans le rapport et que

ceux-ci sont exonérés pendant toute leur formation de la cotisation. Il encourage chacun à soutenir ce préavis tel que présenté.

La discussion est close.

**M. le Président** donne lecture des conclusions du préavis 18-02. Celles-ci sont acceptées à l'unanimité

**7. No 18-03 Bâtiment de La Conversion - Travaux d'isolation et d'étanchéité sur une partie de la toiture**

Le rapport de la commission est lu par **Michel Bahrami**, rapporteur.

*Citation*

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal 18-03 Bâtiment de La Conversion. Travaux d'isolation et d'étanchéité sur une partie de la toiture.

La commission s'est réunie mardi 6 mars 2018 à 19h en salle de municipalité.

Elle était composée de:

Hugues Gander (excusé), Claude Michaud, Thierry Magnin en remplacement de Denis Montandon, Jean-Bruno Wettstein, Claudine Gaillard (absente non excusée), Marie-Claire André-Mollet en remplacement de Michael Mollet et Michel Bahrami, rapporteur.

Nous avons été reçus par Monsieur Olivier Guignard Municipal accompagné de Monsieur Jean-François Gander chef du service urbanisme et bâtiments. Nous les remercions pour les explications fournies.

En préambule, M. Olivier Guignard nous explique qu'il s'agit d'un bien de rendement pour la commune et que son entretien est nécessaire. De plus nous avons l'opportunité de bénéficier des subventions cantonales en matière d'isolation.

A la question de la commission sur la possibilité de réaliser une charpente qui éviterait de recommencer les travaux d'ici à 25-30 ans (durée de vie estimée de l'étanchéité), il nous fut expliqué que les coûts seraient bien plus élevés et que cette option était gardée dans l'éventualité de besoins en surfaces supplémentaires et d'une surélévation de l'immeuble.

A une question sur l'influence de la pente sur l'épaisseur d'isolation ainsi que la ferblanterie, M. Gander exposa un croquis de coupe du toit montrant que l'épaisseur de l'isolation allait de 60cm à 20 cm et expliqua que les devis étaient réalisés par des entreprises spécialisées et qu'à ce stade, les plans de détail d'exécution n'étaient pas réalisés. Il précisa qu'un dossier CECB+ (étude thermique du bâtiment) garantissant un niveau d'isolation optimale a été exécuté par un bureau d'ingénieur pour l'obtention de la subvention cantonale.

A une question concernant l'opportunité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques, il nous fut répondu que le rapport entre l'investissement et le rendement d'une telle installation n'était pas intéressant pour le moment. Toutefois, la construction permettrait la future installation de panneaux solaires.

Il fut demandé si le poste divers et imprévu du plan financier était suffisamment pourvu, il nous fut répondu que le montant indiqué avait été suggéré par les entreprises soumissionnaires.

C'est après avoir entendu les explications et arguments des représentants communaux que la commission accepte à l'unanimité des membres présents le préavis 18-03.

## Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX :

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour Décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'isolation et d'étanchéité sur une partie de la toiture du bâtiment de La Conversion;
- d'accorder le crédit nécessaire de Chf 190'000.00. Le compte 9143.18.03 est ouvert au bilan à cet effet;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- d'amortir cet investissement, sous déduction de la subvention du « Programme bâtiments », par le compte 342.3303 sur une période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2019.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune sera de l'ordre de Chf 25'850.00 la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 27'100.00 avec une annuité constante.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Joël Herminjard** relève que dans le rapport, il est mentionné qu'une installation photovoltaïque pourrait voir le jour dans le futur. Il aimerait savoir s'il y a déjà des choses qui sont prévues dans ce premier préavis, pour l'installation futur d'une centrale photovoltaïque, par exemple un chemin de câble, ou des endroits pour s'accrocher avec la structure pour accueillir les panneaux photovoltaïque. Pour l'instant, il n'y a strictement rien dans ce préavis.

**M. Olivier Guignard** parle de l'expérience des panneaux posés sur le toit du collège de la Poste puisqu'il y a des panneaux qui ont été installés nettement ultérieurement à la création de ce bâtiment. Anticiper sur des considérations techniques n'étaient pas à l'ordre du jour. M. Guignard n'a pas de doute qu'on puisse réaliser une installation sans toucher à la structure et à la disposition qui va être mise en place maintenant. On lui a assuré que l'isolation et le support existants du nouveau toit pourront facilement accueillir des panneaux portés par des chevalets ou des autres moyens.

**M. Joël Herminjard** demande encore si une pré-étude avait été effectuée. Dans le rapport, c'est dit que cela n'est pas très intéressant.

**M. Olivier Guignard** explique qu'il n'a pas été étudié si on peut avoir une RPC. Il ne sait plus qu'elle doit être la puissance minimum installée pour avoir une RPC. On peut le mettre en étude ultérieurement. On doit veiller à l'endettement de la commune. Ce seront des frais qui devront s'ajouter aux frais que l'on a actuellement. La municipalité n'a pas l'envie de s'investir en tant que Commune pour l'instant, le rendement serait de 4-5-6ct. On n'a pas le subsiste de la commune pour nos propres installations!

**M. Bernard Klaus** pose la question concernant les différents subsides, les différents acteurs, l'Etat, la commune, etc.. Est ce qu'une recherche a été vraiment effectuée?

Vous faites un postulat pour charger les véhicules. Si on veut une telle station, on a cette option: le toit qui fournit de l'énergie. Il y a un, qui ne peut pas être sans l'autre. Il faut bien étudier la chose. Si l'on veut accepter un tel postulat, une station, il faut faire cette installation. Sinon, c'est ridicule.

**M. Lionel Pesenti** tient à dire deux choses. La loi sur l'énergie a changé au premier janvier. Elle permet de faire notamment sa propre consommation d'énergie produite. C'est élément nouveau et c'est pour cela qu'il n'a pas été pris en compte lors de la réflexion sur toiture. Il faudra plusieurs années pour avoir de la rentabilité. L'année dernière, votre conseil a demandé à la Municipalité de rester modeste au niveau de dépenses.

En ce qui concerne les bornes de recharge pour les voitures électriques, cela dépend de l'endroit où elles seront installées. On ne va pas mettre les bornes vers la toiture de la conversion, si en fin de compte elles seraient mieux à la Gare, ni tirer un câble pour mettre une station pour la récupération d'énergie à un endroit qui ne se trouve pas près d'une installation.

Les techniques au niveau solaire changent presque de jour en jour. Aujourd'hui si l'on parle de stockage d'énergie, cela n'est pas très rentable. Dans 6 mois cela aura bien évoluer. Car il y a six mois en arrière, il fallait 20 ans pour amortir une installation de stockage tandis qu'aujourd'hui il faut 10 ans. Tout est en mouvement, malheureusement on ne peut pas rester figé. Cela reste dans les oreilles de la Municipalité.

**M. Yvan Pahud** comprend les arguments de M. Pesenti sur la gestion des finances communales. Par contre, il demande si la Municipalité avait pris contact avec des entreprises comme la Romande Energie ou le Groupe E comme le font les agriculteurs en mettant à disposition leurs toitures. Ils ont, par exemple, l'électricité gratuite en contre partie. Cela ne coûterait peut-être rien à la commune de mettre à disposition cette toiture. Par contre, cela pourrait faire bénéficier le réseau d'électricité photovoltaïque. L'intervention de M. Herminjard mériterait peut-être réflexion.

**M. Lionel Pesenti** informe les conseillers que c'est un élément auquel la commission de l'énergie réfléchit. Que peut-on offrir comme toiture pour du solaire?

Par exemple une micro station pour que l'habitant puisse acheter son mètre solaire. Ainsi il ferait un pas vers l'évolution énergétique que l'on doit tous faire puisque c'est une volonté du peuple.

**M. Alain Bonnevaux** a peut-être mal compris, mais il demande si les chiffres concernant la coupe de toit montrant que l'épaisseur de l'isolation allait de 60cm à 20 cm sont correctes ou bien est-ce une erreur de frappe?

Dans le préavis il est écrit que le devis est réalisé par des entreprises spécialisées et qu'à ce stade, il n'y a aucun détail. Il se demande comment les prix ont été faits par des entreprises spécialisées, sans détails et avec ces mesures.

**M. Olivier Guignard** répond que le toit est assez large. Il y a faible pente. Au faîte du toit, on obtient 60 cm et lorsque l'on arrive au mur, on veut garantir les 20cm d'isolation. On part donc de 20cm et ensuite on suit la pente. Il n'y a pas un détail au niveau des soumissions. C'est la pente qui va donner ces dimensions. Il ne va pas dire si c'est 60cm exactement, il n'a pas le degré de pente qui est réglementé par différentes considérations climatiques et autres.

**M. Alain Bonnevaux** remarque que sur 60cm il y a une structure qui doit tenir la toiture parce que l'on ne peut pas charger 60cm sur de l'isolation. Ou alors c'est de l'isolation dure.

**M. Philippe Gueissaz** relève que dans le préavis, il n'y a pas de faute de frappe. C'est 160 à 200 mm. Donc, il y a 4 cm pour donner la pente. Il propose de se tenir aux chiffres du préavis. Ce qui est tout à fait logique.

M. le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 18-03. Celles-ci sont acceptées avec 5 abstentions.

#### **8. No 18-04 Coupe de bois aux Aiguilles de Baulmes**

Le rapport de la commission est lu par Denis Montandon, rapporteur.

##### *Citation*

#### **Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 18-04 Coupe de bois aux Aiguilles de Baulmes**

La commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 18-04 s'est réunie le mardi 6 mars 2018 à 20h00 en salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Jean-Bruno Wettstein, Sylvain Fasola, Jean Bietry, Jean-René Marguet, Michaël Mollet (remplaçant Marie-Claire André Mollet), René Allenbach et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par M. Philippe Duvoisin, Municipal, M. Grégoire Wyss, Chef de service et M. Benoit Margot, Garde forestier. La Commission tient à les remercier.

En introduction, M. Benoit Margot nous donne les informations concernant cette coupe de bois un peu particulière, puisqu'à l'heure actuelle ce pâturage des Aiguilles, loué par la Commune à M. Daniel Wyssbrod de La Gittaz, comporte beaucoup trop d'arbres dont un certain nombre doivent être coupés si on ne veut pas que celui-ci retourne en zone dite "de forêt".

Les produits actuellement sur place ne sont pas d'une grande qualité au niveau bois de service mais peuvent être utilisés pour le chauffage à distance sous forme de plaquettes.

Plusieurs questions ont été posées au Garde forestier :

- "Qu'est ce qu'une sylve, par exemple ? »

C'est un m<sup>3</sup> de bois sur pied avec des branches et celle-ci varie selon l'altitude, car la conicité varie fortement dans les endroits élevés.

- "Pourquoi le débardage par hélicoptère ?"

Le chemin est trop étroit pour descendre le bois par des machines de débardage actuelles. Le gain de temps à descendre tous ces produits.

L'option du cheval a été étudiée mais s'avère beaucoup trop longue et la taille des bois est trop élevée.

Le câblage n'est pas possible car il n'y a pas assez d'arbres de gros diamètre et suffisamment saints pour amarrer le câble porteur.

L'hélicoptère est le moyen le plus rapide et le gros avantage c'est qu'il n'y a aucun tassement au sol, les bois étant abattus et débités selon leur poids puis évacués aussitôt. La période de coupe prévue tiendra compte de la reproduction de la faune sauvage, elle interviendra dès lors en automne.

Il existe une commission permanente des réserves qui s'est rendue sur place pour analyser tous ces facteurs et prendre la meilleure solution pour cette exploitation. L'évacuation des bois par hélicoptère sera effectuée par l'entreprise Rotex qui s'est déjà déplacée sur le terrain pour déterminer le coût.

La durée des rotations d'hélicoptère durera environ 2 jours, ceci en fonction des conditions météorologiques.

Le personnel communal ainsi que les entreprises privées de la commune seront mandatées pour crocher les charges avec les spécialistes ainsi que façonner les plus gros bois à la main

avec la tronçonneuse. Sinon, le reste des bois va être façonné par un processeur d'une entreprise extérieure et ils devront nettoyer le pâturage des branches restantes sur le chantier. Des feux doivent être autorisés par le Garde forestier et l'ECA doit être informée. En sachant que tous ces travaux sont subventionnés à 100 % par le canton.

En ce qui concerne le chemin, il sera partiellement rénové pour l'accès au pâturage des Aiguilles mais dans un délai un peu plus tardif et par le budget ordinaire.

La Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose d'accepter les conclusions du préavis 18-04.

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX**

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Décide :**

- d'autoriser la Municipalité à procéder à une coupe de bois dans la réserve forestière des Aiguilles de Baulmes;
- d'accorder le crédit nécessaire total de Chf 85'100.-- TTC. Le compte No 9145.18.04 est ouvert au bilan à cet effet;
- de financer ce montant par la trésorerie courante; ☐
- d'encaisser la subvention ordinaire de Chf 85'100.-- durant l'année 2019.

*Fin de la citation*

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 18-04. Celles-ci sont acceptées avec une abstention.

### **8. Postulat déposé par M. Herminjard Des bornes de recharges pour des véhicules électriques.**

M. Joël Herminjard donne lecture de son postulat

*Citation*

#### **Postulat : Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques**

Les voitures électriques sont de plus en plus présentes sur les routes du globe. Pour beaucoup d'entre nous, cela ne fait plus aucun doute que dans un futur plus ou moins proche, elles auront une place prédominante sur le marché de la mobilité en Suisse. Si différentes techniques pourraient exister à l'avenir, c'est la voiture électrique avec des batteries au Lithium qui s'est démocratisée aujourd'hui.

Pourquoi il n'y en a pas plus aujourd'hui ?

Certainement pour les raisons principales suivantes :

- Pour mettre en place une nouvelle technologie, il faut du temps. Aujourd'hui, des usines pour fabriquer les batteries se construisent et cela ne se fait pas en 5 minutes. Toutefois la croissance est déjà très impressionnante. L'Office fédéral de la statistique donne une croissance de 40% sur les ventes de voiture électrique en 2017.
- Jusqu'à récemment, l'autonomie des véhicules était insuffisante.
- Le prix d'achat reste élevé.
- Le réseau de bornes de recharge reste insuffisant.

Est-ce que notre commune de Sainte-Croix devrait accompagner ce développement ?

Si sur les trois premiers points la commune ne peut rien faire, il en est autrement pour le développement du réseau des bornes de recharge.

Avec ce postulat, on demande à la municipalité d'étudier différents scénarios qui permettraient à nos concitoyens ainsi qu'aux visiteurs ayant acquis un véhicule électrique de pouvoir le recharger sur une borne publique.

Pour le parti socialiste  
Joël Herminjard

Fin de citation

Discussion

Après une brève discussion sur les différentes procédures à suivre pour transmettre des postulats et des lectures d'articles le concernant, le postulat est transmis à la Municipalité pour étude avec une abstention.

Fin de discussion

#### **9. Postulat déposé par Mme Laurence Varela Prévention/ signalisation routière aux abords de l'école de cirque Zarticirque**

**Madame Varela** donne lecture de son postulat.

*Citation*

Sainte-Croix, le 26 mars 2018

Dépôt d'un postulat : Prévention/signalisation routière aux abords de l'école de cirque Zarticirque

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Ce week-end a eu lieu l'inauguration du 2ème bâtiment du Zarticirque. En 15 ans le Zarticirque a passé de 10 élèves à 300 élèves.

A certaines heures «de pointe», les manœuvres des véhicules des parents déposant leur progéniture ou les allées et venues des élèves le long du trottoir obstrué de façon permanente par des véhicules entre les deux bâtiments, rendent les abords de l'école dangereux au niveau de la circulation routière, notamment pour la sécurité des enfants.

Ce postulat a pour but de demander à la Municipalité d'étudier une possibilité de marquage au sol (ex: comme aux abords de l'église de Vuiteboeuf) ou d'autres moyens comme par ex la pose d'obstacle sur cette portion de route, afin de ralentir et de sécuriser ce périmètre, ceci avant qu'un accident survienne.

Je vous remercie  
Laurence Varela

*Fin de citation*

Le postulat est transmis à la Municipalité avec 4 abstentions

#### **10. Interpellations, propositions, questions**

**M. Michel Bühler** donne lecture d'un bref point de situation concernant les cartons du cœur et leur antenne à Sainte-Croix. Il relève qu'il manque chf 2'000.– à cette antenne pour traverser l'année 2018.

Les Conseillers communaux du groupe socialiste ont décidé de faire don à cette association de leurs jetons de présence de la séance de ce lundi 26 mars 2018. Les Conseillers des autres partis qui voudraient les rejoindre sont les bienvenus!

Après une brève discussion, il est décidé que les conseillers des autres partis feront un don à cette association de façon individuelle en s'annonçant à la secrétaire du Conseil, s'ils le désirent.

**M. Jean-Philippe Favre** annonce le retour du cortège des primaires après 25 ans d'absence. Sous l'impulsion de l'ADIS dont il est le président, un cortège avec des enfants de 6 classes du primaire sera organisé le vendredi 29 juin. Les fanfares de Sainte-Croix et de L'Auberson y participeront. Le cortège commencera et se terminera au collège de la Gare après un tour au centre ville pour un moment récréatif, avec des animations prévues. En restant dans les traditions, il signale qu'en partenariat avec la société de tir de L'Auberson, un concours de tir sera organisé, le samedi 30 juin. Plus d'informations suivront dans la presse les prochaines semaines.

**M. Joël Herminjard** aimerait, suite à l'acceptation du préavis concernant la toiture du bâtiment de la Conversion, émettre un vœu de pouvoir étudier la possibilité d'installer une centrale photovoltaïque sur ce toit. Cela n'est pas très intéressant financièrement de revendre cette énergie à la Romande énergie, comme le préavis l'indique. Si l'on fait de l'auto-consommation cela le devient beaucoup plus. Est-ce possible dans ce cas de figure? Comme il y a le CPNV, cela ne serait pas un gros souci de consommer l'ensemble des énergies produites. Est-ce que cela peut être considéré comme de l'auto-consommation ou pas? Il existe certainement d'autres solutions et il aurait plaisir d'avoir une vraie étude. Il trouve dommage de ne rien mettre sur ce toit.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

**M. le Président** remercie chacune et chacun de son investissement.

La séance est levée à 21h10.

Le Président du Conseil communal :

*PA Gerber*

Pierre-Alain Gerber

Annexes (disponible au greffe) :



La secrétaire suppléante :

*J. Ferrari*

Janique Ferrari

- Courrier de la municipalité concernant le préavis 18-01
- Postulat de M. Herminjard
- Postulat de Mme Varela
- Courrier de M. Bühler concernant les cartons du cœur